

RN 193 BORGIO

TEL : 0420044284

TEL : 0614486470

MAIL : carrosseriejw@gmail.com

Pièces justificatives à fournir pour une demande de carte grise

1/ Original de la CARTE GRISE barrée

2/ Original de la DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VEHICULE (CERFA N°13750*03)

Possibilité de remplir sur place

Le document doit être rempli et signé le ou les demandeur(s). Il doit également être tamponné si le demandeur est une société.

IMPORTANT : ce document est OBLIGATOIRE pour toute demande de carte grise.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13567>

3/ Original du CERTIFICAT DE CESSION (CERFA 15776*01)

Le document ne doit comporter aucune rature, surcharge, ou copie (même partielle)

IMPORTANT : pensez à vérifier la case (C4.1) de la carte grise pour savoir s'il y a 1 ou 2 titulaires. S'il y a écrit 2, alors il faut 2 signatures vendeurs sur ce document.

4/ Original du MANDAT D'IMMATRICULATION (CERFA 13757*03) Possibilité de remplir sur place

Ce document est une « procuration » qui nous autorise à effectuer les démarches de carte grise à votre place.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1137>

5/ Photocopie du CONTRÔLE TECHNIQUE de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans.

6/ Photocopie du JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 6 mois :

IMPORTANT : la DECLARATION PRE-REPLIE D'IMPOT n'est pas acceptée par le Ministère de l'Intérieur.

Exemples :

- Facture d'eau, de gaz ou d'électricité (attention aux dates des échéanciers, ceux-ci doivent être inférieurs à 6 mois)

- Facture Internet, de téléphone fixe ou téléphone portable

- Avis d'imposition

- Attestation d'assurance logement

- Quittance de loyer uniquement d'un professionnel de l'immobilier

- Attestation de domicile rédigé par le maire de la ville ou un représentant.

- Si tous les documents sont au nom marital, merci de joindre une copie du livret de famille.

7/ Photocopie du PERMIS de CONDUIRE du titulaire :

Recto/verso du Permis de Conduire (français ou étranger) correspondant à la catégorie du véhicule.

8/ Photocopie de l'ATTESTATION D'ASSURANCE (obligatoire):

Attestation d'Assurance / carte verte du véhicule en cours de validité.

9 / Photocopie pièce d'identité